



Evolution des salaires avec DECFO-SYSREM

En l'état du projet à quelques semaines de la fin des négociations, un collaborateur sur deux bénéficierait d'une augmentation de salaire.

Le Conseil d'Etat a répondu à une interpellation du député Pierre Grandjean sur le projet de nouvelle politique salariale de l'Etat. Il indique qu'une dizaine de fonctions regroupant environ 7300 collaborateurs devraient être revalorisées. Pour la plupart des autres fonctions, l'opération est globalement neutre. Au plan individuel cependant, 13'000 contrats devraient faire l'objet d'un rattrapage salarial en passant dans le nouveau système.

Soins, sécurité, enseignement: des fonctions revalorisées

Dans sa réponse à Pierre Grandjean, le Conseil d'Etat précise que les négociations sont toujours en cours avec les représentants du personnel et que les indications fournies ne reflètent que l'état des travaux à la mi-mai.

Les fonctions sont revalorisées lorsque les salaires minimum et maximum de leur future classe sont supérieurs à ceux d'aujourd'hui, et que leur coût de carrière théorique futur est aussi supérieur à l'actuel. Font notamment partie de cette catégorie les fonctions d'aide de police, aide d'hôpital, cantonnier, agent de détention, infirmier, physiothérapeute, maître de classe enfantine, instituteur ou assistant social. Ces fonctions recouvrent environ 7300 collaborateurs, soit le tiers du personnel de l'Etat.

En général, le salaire minimum des fonctions de demain est plus élevé que celui d'aujourd'hui. Pour certaines fonctions qui verront leur coût de carrière baisser par rapport à aujourd'hui tout en connaissant un salaire de départ plus élevé, des mesures transitoires sont en négociation. Pour les autres fonctions, le projet se présente

comme globalement neutre sur le plan financier. Au regard des situations individuelles cependant, la moitié des contrats concernés, soit plus de 13'000, devraient bénéficier d'un rattrapage salarial lors du passage dans le nouveau système. Le Conseil d'Etat rappelle que ce rattrapage, financé à hauteur de 80 millions de francs supplémentaires, se répartirait sur six ans de la manière suivante: 32 millions la première année, 10 millions chacune des quatre années suivantes et 8 millions la dernière.

S'agissant des augmentations annuelles, le nouveau modèle de progression entraînerait un coût annuel de 25 millions environ, soit l'équivalent des annuités actuelles.

La dernière ligne droite

Selon le calendrier actuel des travaux, une dernière séance de négociations était agendée le 27 mai, et l'on s'attend à un accord lundi 2 juin. L'accord sera naturellement publié, dès qu'il aura été signé sur le site internet de l'Etat.